

1 – OBJET DU CONCOURS PHOTO

La commune de Marbois organise un concours photos pour tous, enfant ou adulte, Marboisiens ou extérieurs à la commune, à l'occasion de la journée du patrimoine qui se déroulera le dimanche 20 septembre 2026. **Le thème est : « Marbois et ses églises ».** Chacun peut prendre des clichés esthétiques et originaux d'une des 3 églises de notre commune et uniquement nos 3 églises. Il peut s'agir d'un détail, d'une vue d'ensemble, d'un angle de vue original...

2 – CATEGORIES

Le concours comprend **2 catégories** de participants :

- Catégorie jeunesse (enfants de - 16 ans)
- Catégorie adulte (à partir de 16 ans)

3- DUREE DU CONCOURS

Le concours aura lieu du 13 Juillet au 31 Août 2026, date limite de dépôt des participations.

4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous à l'exception des photographes professionnels et les membres organisateurs du concours.

La photo devra obligatoirement être prise sur le territoire de la commune et devra valoriser l'une des trois églises de la commune. (Le Chesne, Saint-Denis -du-Béhélan ou les Essarts) **Aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos permettant d'en identifier l'auteur.**

Chaque participant, qui devra obligatoirement être l'auteur de la photo envoyée, ne peut présenter qu'une seule photo au concours.

Il devra envoyer la photo en noir et blanc, en couleur ou sépia, en format numérique ne dépassant pas **1080 x 1920 pixels** par courriel à l'adresse mail **contact@icom-id.com**, **accompagné de ses nom, prénom, âge, adresse mail et postale et numéro de téléphone, une phrase expliquant la photo et/ou un titre, les date et lieu de prise de vue, indiquer si retouche ou IA utilisé.**

Un accusé de réception comportant la date et le numéro d'enregistrement du dossier sera transmis à chaque participant par la mairie de Marbois.

Les personnes mineures devront fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (modèle figurant en annexe 1 au présent règlement).

Les membres organisateurs se réservent le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le règlement du concours. Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, reçues après la date de clôture des inscriptions, non réalisées sur le territoire de Marbois, portant une inscription, pouvant porter tort à des personnes ou institutions tierces présentées dans le document tant implicitement qu'explicitement, retouchées ou générée par IA. Les organisateurs du concours se réservent le droit d'exclure les images qu'il juge inappropriées.

5. CRITERES DE SELECTION

Les photos seront imprimées et exposées lors de la journée du patrimoine, le dimanche 20 septembre 2026, dans l'église du Chesne de façon anonyme. Seuls y figureront, le numéro d'enregistrement, le descriptif/titre fourni par l'auteur, date et lieu de la prise de vue. Seules la ou les personnes chargées de réceptionner les œuvres pourront connaître les noms des auteurs des clichés.

Les visiteurs voteront de manière anonyme pour leur cliché préféré, les photos qui obtiendront le plus de suffrages dans les 2 catégories, seront alors récompensées.

6 – PRIX ET RECOMPENSES

Le dépouillement des votes sera fait le soir même, les gagnants seront prévenus par téléphone. La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie du 11 novembre à la salle des fêtes du Chesne. Les photos sélectionnées seront exposées, et feront la couverture du prochain Bulletin Municipal.

Les récompenses pour la catégorie adulte : un bon d'achat de 210 € (Pro et Cie Breteuil), un bon d'achat de 90€ (Pro et Cie Breteuil), un bon de 35€ au Food Truck Le Bilig Gourmand, une carte cadeau Photobox de 25€...

Les récompenses de la catégorie enfants : 4 entrées journée à Center Parc les Bois Franc, 2 entrées journée à Center Parc les Bois Franc, un bon de 35€ au Food Truck Chez Mimi (Pizza), une carte cadeau Photobox de 25€...

7 - RESPONSABILITES et DROITS PHOTOGRAPHIQUES

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats l'acceptation du droit de reproduction de leurs photos au bénéfice de la Commune, sur tous supports, sans limitation géographique. A chaque publication, la Commune mentionnera l'identité du photographe (prénom et nom). Les participants au concours sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Ils garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés. La commune de Marbois décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des clichés. La commune se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin. L'auteur de la photo renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque la commune fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale. Il reconnaît que la commune ne peut en aucun cas être obligée de publier la photo. Il accepte par ailleurs, dans le cas où la commune utiliserait la photo, que celle-ci soit éventuellement modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits.

8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet : <https://www.marbois.fr>

9 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information, merci de contacter la mairie de Marbois par téléphone au 02.32.29.81.85 ou par mail à contact@icom-id.com.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h

ANNEXE 1

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO « MARBOIS ET SES EGLISES » DANS LE CADRE DE LA JOURNEE DU PATRIMOINE 2026

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de père/Mère/Tuteur légal (rayer la mention inutile)

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Détenteur(trice) de l'autorité parentale sur la personne de : (ci-dessous « le mineur »)

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

- Autorise le mineur à participer au concours photo « Marbois et ses églises » 2026.

- Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement de ce concours

Fait à :

Le :

Signature :